



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du 16/10/2023**

**DLB 2023/618**

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 10/10/2023

**Affichage de la convocation :** 10/10/2023

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHEs, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Véronique REY, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Patrick CATHALA représenté par Henry SANCHEZ, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Georges LOPEZ représenté par Marie-Aude SICARD.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Michel TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :**

André ALBERTOS

**Objet : Décision modificative n°1**

Monsieur le Président propose d'adopter une Décision modificative sur le budget 2023 en ajustant les crédits qui permettent à la collectivité de régler les dépenses nécessaires à la poursuite de ses missions.

Par ailleurs, il précise qu'avant de procéder à la bascule des comptes vers la nomenclature M57, les services de la Trésorerie et du SICTOM ont travaillé conjointement à la valorisation des investissements qui n'ont pas été intégrés au fil du temps dans les montants affectés aux amortissements annuels.

Ces écritures d'ordre entre sections, impactent les dépenses de la section de Fonctionnement et les recettes de la section d'investissement.

Reçu le 19/10/2023  
La ligne relative aux dépenses d'investissement, pour un montant de 102 600 € permettra de rentrer au capital de l'AFL.

De manière plus générale, cette décision modificative va permettre de minorer ou majorer certaines lignes budgétaires afin de refléter plus précisément la manière dont s'est exécuté le budget tout au long de l'année.

Il est proposé les modifications suivantes :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 040 compte 6811 (dotations aux amortissements) : +20 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 74 Compte 74718 (Autres participations ANSSI) : +20 000 €

**RECETTES INVESTISSEMENT**

Chapitre 042 compte 28182 Amortissement Matériel de transport : + 20 000

Chapitre 10 compte FCTVA : - 200 000

Chapitre 16 compte 1641 : + 282 600

**DEPENSES INVESTISSEMENT**

Chapitre 26 Prise de part au capital de l'AFL : + 102 600 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter cette Décision modificative n°1.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n° 1 telle que sus-exposée.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le  
et de sa publication le

A Nézignan l'Évêque, le 19/10/2023

**SMICTOM PEZENAS-AGDE**

**Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas**

**Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)